



LOI MODERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ENTREPRISES

Pourquoi?

1. **Rehausser la protection des renseignements personnels détenus par les entreprises**
2. **Augmenter la confiance des citoyennes et des citoyens envers les entreprises**
3. **Soutenir l'innovation en tenant compte des nouvelles technologies**

Accompagnement et entrée en vigueur progressive

- La [Commission d'accès à l'information](#) diffusera des lignes directrices pour faciliter la compréhension des nouvelles obligations
- La majorité des dispositions seront applicables à partir de septembre **2023**. La Loi entrera en vigueur de façon progressive jusqu'en septembre 2024

Calendrier des principales réalisations

Septembre 2022

- Désigner une personne responsable de la protection des renseignements personnels
- Informer les personnes concernées en cas d'incident de confidentialité qui pourraient leur causer un préjudice sérieux

Septembre 2023

- Élaborer un cadre de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
- Bonifier les informations transmises aux citoyennes et aux citoyens lors de la collecte de leurs renseignements personnels
- Détruire ou rendre anonymes les renseignements personnels dans certaines circonstances
- Évaluer les risques en matière de vie privée lors de certaines utilisations et communications de renseignements personnels
- Obtenir, au préalable, le consentement de la personne pour utiliser ses renseignements personnels à des fins de prospection commerciale

Septembre 2024

- Communiquer, à la demande de la personne concernée, ses renseignements personnels qu'elle a fournis à une entreprise



En cas de non-respect de la Loi, la Commission d'accès à l'information pourra imposer des sanctions importantes, qui pourraient s'élever jusqu'à 25 M\$ ou à 4 % du chiffre d'affaires mondial. Cette sanction sera **proportionnelle**, notamment, à la gravité du manquement et à la capacité de payer de l'entreprise.